

L'an deux mille vingt le 07 janvier 2021 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 29 décembre 2020

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PRÉVOT, Serge MIO, Marie-Hélène. BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE, Isabelle TICHON.



ORDRE DU JOUR:

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2020.

I -: DÉLIBÉRATION

- Autorisation donnée au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

II -: TRAVAUX EN COURS

- Numérotage : avancement commande des panneaux, plaques et numéros. Date planning informations et opérations.

III -: PERSONNEL COMMUNAL

- Informations (Garderie) et (services techniques).

IV - QUESTION DIVERSES :

- Date (suivant état sanitaire) vœux du Maire. Décision avant la fin du mois
- Date (en accord avec l'imprimeur) commission information (journal).
-



En liminaire Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour une délibération non inscrite.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent d'inscrire la délibération.



Election du Secrétaire de séance :

Monsieur René PRÉVOT est élu à l'unanimité

Compte rendu séance du 03 12 2020

Le compte rendu de la réunion du 03 12 2020 n'ayant pas été reçu par certains élus, Monsieur le Maire en fait la lecture et le soumet à l'approbation du conseil municipal. Monsieur Christophe HOTIER demande que les documents référencés « annexes » visés dans ce compte rendu soit ajoutés à la fin de ce dernier. C'était un oubli, Ce sera chose faite.

Sans aucune remarque supplémentaire le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I - DÉLIBÉRATIONS :

FINANCES – Budget communal 2020 – Autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Délibération n° 21.01.07 / 01

Monsieur le Maire indique aux élus que, pour pouvoir mandater des dépenses nouvelles d'investissement, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant ces dépenses dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon la décomposition ci-dessous :

Montant des crédits 2020	Montant des crédits utilisables avant le vote du budget 2021
Chapitre 20 : 5 100,00 € <ul style="list-style-type: none">• Art. 202 : 2 000,00 €• Art. 2051 : 3 100,00 €	Chapitre 20 : 2 081,76 € <ul style="list-style-type: none">• Art. 202 : 2 000,00 €• Art. 2051 : 81,76 €
Chapitre 21 : 74 650,00 € <ul style="list-style-type: none">• Art. 2121 : 3 000,00 €• Art. 21312 : 10 000,00 €• Art. 2181 : 30 000,00 €• Art. 2183 : 2 000,00 €• Art. 2188 : 29 650,00 €	Chapitre 21 : 35 772,07 € <ul style="list-style-type: none">• Art. 2121 : 3 000,00 €• Art. 21312 : 10 000,00 €• Art. 2181 : 25 791,72 €• Art. 2183 : 2 000,00 €• Art. 2188 : 24 073,70 €
Chapitre 23 : 161 700,00 €	Chapitre 23 : 15 983,07 €

- DIT que les montants utilisés des crédits visés seront inclus dans le budget 2020 lors de son adoption.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération. Il rappelle que cette délibération est récurrente dans la vie des communes, elle doit être votée afin de permettre la continuité de la gestion comptable avant le vote du budget primitif (B.P.) dont la date butoir est fixée habituellement au 15 avril de l'année en cours.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération.

ASSOCIATION - Participation communale aux activités culturelles et sportives

Délibération n° 21.01.07. / 02

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La participation sera versée aux familles suivantes :

- pour l'activité du centre hippique du libournais :
 - Mme Christine SALAVERRIA pour l'enfant Lucie SALAVERRIA
 - Mme Christine SALAVERRIA pour l'enfant Léa SALAVERRIA
- pour l'activité Art'Piste à Sainte Terre :
 - Mme Sophie COSTE pour l'enfant Coline CHATEAU COSTE
- pour l'activité basket à Moulon:

- M. Benoit DUCOUP pour l'enfant Joshua DUCOUP
 - pour l'activité football des coteaux du libournais:
- M. et Mme Jérôme PERSIGOUX pour l'enfant Mathéo PERSIGOUX
 - pour l'activité badminton de Castillon La Bataille
- M. et Mme Guillaume LESPINGAL pour l'enfant Benjamin LESPINGAL
 - pour l'activité Ping-Pong à CABARA
- M. JOUBERT pour l'enfant Antoine JOUBERT

Sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération.

II - TRAVAUX EN COURS :

1)- *Adressage* : Monsieur le Maire a signé le B.A.T. (Bon A Tirer) des panneaux et plaques. Les premières poses devraient intervenir fin février début mars. A ce sujet, on soumet à la lecture le projet d'article qui doit être inséré dans le journal municipal concernant l'adressage. A la demande des élus, le paragraphe concernant le projet adressage et a corriger. Il faut supprimer :

- *Merci de collaborer avec les services municipaux*
- *Si vous poser vous-même votre nouveau numéro, merci de suivre les consignes de la Commune et de le poser avant le 30 avril 2021. N'oubliez pas d'enlever l'ancien numéro si nécessaire pour éviter la confusion.*

Les élus s'accordent à dire qu'il avait été précisé que les habitants ne poseraient pas les numéros eux-mêmes afin de garantir une pose homogène.

Au sujet des missions dévolues à Michel VIENNE, on évoque la mise en cohérence des panneaux de police dans les zones 30.

Un rappel sera transmis à monsieur Vienne ainsi qu'à l'agent municipal demain 8 janvier.

2)- *Travaux de sécurisation de l'école* : ces travaux sont programmés durant les vacances de février (6 - 22 février). Un point sera fait avec M. Michel VIENNE pour le noms des entreprises avec la confirmation des dates de leurs interventions.

3)- *Sol de la salle motricité* : programmer une réunion avec les membres de la commission travaux. Il serait souhaitable de prendre rendez-vous avec un spécialiste des sols plastifiés avant, conseil sera demandé à monsieur Vienne pour cela.

III - PERSONNEL COMMUNAL :

1)- *Agent à la Garderie* : l'agent ne s'est pas présenté au travail, pas manifesté auprès de la Commune, et n'a pas retiré ses courriers. Selon la procédure la personne a été radiée des cadres (elle ne fait donc plus partie du personnel municipal). Une procédure de recrutement va pouvoir être engagée. En attendant, pour palier au service, la Commune a fait appel à T 2000 pour son remplacement.

2)- *Agent du service technique* : le futur agent doit commencer son service lundi 11 janvier à 8h00. Il a signé un contrat à durée déterminée de 1 an avec une période d'essai de 2 mois. Monsieur le Maire souhaite qu'il puisse passer

rapidement le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (C.A.S.E.S.) pour une question de sécurité dans le travail. Il faut que les deux agents soient en capacité d'intervenir sur une nacelle ou tout véhicule utile au service. Le C.A.S.E.S est un dispositif d'évaluation des connaissances et du savoir-faire des conducteurs de certains équipements de travail mobiles automoteurs ou servant au levage.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- 1)- *Gérémonie des vœux* : M. le Maire indique qu'en raison des conditions sanitaires la cérémonie traditionnelle ne peut avoir lieu. Les informations et les vœux habituellement communiqués à cette occasion seront relatés et formulés dans le « *Mot du Maire* » du journal municipal de janvier à paraître courant février.
- 2)- *Commission journal* : une réunion est programmée mardi 12 janvier à 14h00 salle du conseil municipal. Marie-Hélène BOUSQUET et Jean-Guillaume BONHOUR précisent qu'ils ne pourront pas être présents.
- 3)- « *Projet itinérance* » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a confié le pilotage du projet à Catherine LABAYE la boucle « le bourg , les Carugade, Tournepique , Granet, passant sur le sol de Tizac à la limite avec notre commune , Camarsant, Pey Arnaud , Le bourg » n'a pas été retenue, cause que Tizac est sur le territoire de la « CALIS » qui n'est pas encore dans le « *Projet itinérance* » départemental. Jean-Christophe BONHOUR alerte sur le fait qu'un arbre est tombé sur cet itinéraire entre « Tournepique » et « Granet » (il sera signalé dès le demain à l'agent municipal qui fera le nécessaire).
- 4)- *Déploiement de la fibre* : Monsieur le Maire informe qu'au regard des installations déjà réalisées sur le territoire des premières communes il faudra être vigilant lors des travaux dans notre commune. , *des poteaux neufs étant posés à côté de poteaux défectueux ces derniers étant laissés en place le fil toujours accroché* Il est possible de consulter l'avancement du projet Haut Méga Gironde sur le site : <https://www.girondehautmega.fr/>
Monsieur le Maire rebondit sur ce point en indiquant qu'il souhaite adresser un courrier à ORANGE concernant un faisceau de fils très distendus près à toucher le sol, sur 50 mètres (3 poteaux), entre la Gendarmerie et la D936. Également au village de Lafon de Lourme, la présence d'un poteau bois ayant une quantité importante de connections interdit l'accès aux véhicules d'intervention d'incendie à une partie du village. Il souhaite joindre à son courrier un rapport des pompiers pour donner de la valeur à sa requête.
- 5)- « *Participation citoyenne* » dispositif présenté par la Gendarmerie lors d'une réunion avec tous les maires du territoire du groupement de gendarmerie. René PRÉVOT et Catherine THOMAS en présentent les grandes lignes. Il est demandé 10 référents pour la commune. D'un commun accord il est décidé qu'il serait souhaitable un élu représentant chacun des villages. Une réponse par mail auprès du secrétariat est demandée dans la semaine à venir : préciser son nom, prénom, numéro de téléphone et village représenté afin de communiquer ces informations à la Gendarmerie de Grézillac.
- 6)- *Abri bus* : la demande a été adressée au Conseil Régional, en charge du transport scolaire. La participation de la Commune repose sur la prise en charge

- 10% du montant de l'abri bus (10% de 4 000 € soit 400€),
- La réalisation de la chape qui doit recevoir l'abri scolaire. La chape sera réalisée en interne par les services techniques.

7)- *Mise à disposition d'un local* pour les agents du service à la personne du C.I.A.S. de la communauté des communes de Castillon-Pujols. Un débat s'engage sur l'opportunité et les conditions de mise à disposition du local pressenti. Monsieur le Maire prendra contact avec le service afin d'évaluer plus précisément leurs besoins. Le local situé au service technique étant exclu, le choix sera orienté sur la « salle des associations » ou la salle du local « pétanque ».

8)- *Révision du P.L.U.* : Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 6 janvier 2020 pour le lancement des travaux de révision du P.L.U., il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau. Il faut donc que le conseil communautaire statue et ratifie le projet de mise en révision par une délibération. Une première réunion de travail sera organisée avec le P.E.T.R. du libournais en association avec la CDC pour dresser les grandes lignes du déroulement de la procédure.

9)- *Maintenance informatique* du parc informatique de la commune : la convention du prestataire informatique est arrivée à son terme.

Comme à chaque renouvellement de convention un appel d'offre a été lancé.

- 1)- *Proposition n°1 (ancien prestataire)*

1052€ T.T.C.

- 2)- *Proposition n°2*

860€ T.T.C.

A l'unanimité le conseil municipal opte pour la proposition n° 2.



Monsieur le Maire invite chacun à soumettre et développer leurs questions.

Madame Catherine Thomas indique qu'elle a eu une demande du football Club de la Vallée de la Dordogne pour utiliser le stade dimanche 10 janvier.

Le conseil municipal valide la demande si le temps le permet.

Jean-Claude DUMONT signale qu'une ampoule ne fonctionne plus en face du 60 Pey du Prat.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adresser un mail au secrétariat dès qu'ils constatent un dysfonctionnement au niveau de l'éclairage public afin de relayer l'information auprès du prestataire : l'entreprise Lavandier. L'entreprise intervient sur site en groupant les interventions.

Serge MIO saisit l'opportunité de cet échange pour demander une « optimisation » de l'éclairage public. Il faudrait étudier la pose de lampes moins énergivores de type L.E.D. (Light-Editing Diode - en français D.E.L. pour Diode Electroluminescente). Il poursuit ses propos en indiquant que l'installation d'une minuterie pour le chauffage permettrait certainement de faire des économies.

Marie-Hélène BOUSQUET demande si la lampe défectueuse à l'extérieur de l'école a été changée. Monsieur le Maire lui répond que cela a été fait après sa demande lors du conseil municipal du 5 novembre dernier.

Alain GREIL signale des chênes qui penchent dangereusement ... (indiquer l'endroit). Selon la domanialité (territoire communal) un devis sera établi pour une intervention par des professionnels.

Catherine LABAYE souhaite qu'une réunion soit rapidement organisée afin de débattre sur les projets municipaux.

Monsieur le Maire précise qu'avant il faut faire se réunir pour établir le budget primitif 2021.

Deux réunions sont programmées :

- Préparation du budget investissements : jeudi 28 janvier à 19h00.
- Réunion « idées projets » : mardi 9 février 19h00.

Isabelle TICHON sera ajoutée aux commissions Finances et ... ??? (Voir CR CM 3 décembre)

Enfin il est signalé qu'un arbre pousse au niveau du columbarium (nouveau cimetière).

Information signalée à l'agent des services techniques dès le vendredi matin.

Dans la poursuite des échanges, il est proposé aux membres de la commission espaces verts de se réunir le samedi 30 janvier à 14h00. Rendez-vous est donné au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15

Claude NOMPEIX	René PREVOT	Serge MIO	Marie-Hélène BOUSQUET	Catherine THOMAS
Alain GREIL	Isabelle TICHON	Guillaume LESPINGAL	Catherine LABAYE	Patrick LARRIEU
Jean-Claude DUMONT	Christophe HOTIER	Yohan GARCIA	Didier NEBREDÀ	Jean-Christophe BONHOURE